

# LIVRET D'ACCUEIL

SERVICE DE TÉLÉALARME (TA)

**SOINS**

**AIDE**

**SOUTIEN**

**ACCOMPAGNEMENT**

**LIEN SOCIAL**

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté d'Agglomération Arlysère est un établissement public, géré par un conseil d'administration composé de membres élus et d'un président.

Le CIAS de la Communauté d'Agglomération Arlysère s'engage à répondre au mieux aux besoins des personnes de 60 ans et plus et des personnes en situation de handicap, en proposant différents services à domicile, regroupés au sein d'un même pôle.


Ce pôle domicile est composé de :

- Un Service Autonomie à Domicile (SAD MIXTE), avec un Pôle Aide et un Pôle Soins\*
- Un Service de Portage de Repas A Domicile (PRAD)\*
- Un Service de Téléalarme (TA)\*
- Un Accueil de Jour Thérapeutique (AJT)\*
- Une Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD)\*
- Un Centre de Ressources Territorial (CRT)\*
- Un Service Animations Seniors\*

\*Le livret d'accueil de chaque service est disponible sur simple demande auprès du guichet unique.

**Pour simplifier les démarches des bénéficiaires auprès des différents services, leur apporter une réponse adaptée et une orientation conforme à leurs besoins, le pôle domicile est doté d'un guichet unique.**

**Espace Administratif et social -1<sup>er</sup> étage**  
7 rue pasteur  
73200 ALBERTVILLE

 **04.82.86.71.70**

 **accueil.poledomicile@arlysere.fr**

**HORAIRES D'OUVERTURE**  
du lundi au vendredi  
8h00 → 12h00 et 13h30 → 17h00

**L'accueil au guichet unique se fait sans rendez-vous. L'accès est adapté aux personnes à mobilité réduite, avec la présence d'un ascenseur.**

# SERVICE DE TÉLÉALARME

Le Service de Téléalarme est un service public, rattaché au CIAS ARLYSERE. Il propose ses services aux personnes habitant sur l'une des 39 communes du territoire.

## LE SERVICE FONCTIONNE

### Pour l'accueil téléphonique :

→ du lundi au vendredi  
de 8h00 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00.

### Pour l'accueil physique :

→ du lundi au vendredi,  
de 8h00 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00 - sans rdv.

**OÙ**

Service de Téléalarme  
Espace Administratif et Social  
7 rue Pasteur  
73200 ALBERTVILLE

Tél : 04.82.86.71.71  
Mail : [pradta@arlysere.fr](mailto:pradta@arlysere.fr)

## C'EST QUOI ?

La téléalarme permet de déclencher une alarme à distance à l'aide d'un émetteur qui se présente sous la forme d'un bracelet ou d'un collier.

En quelques secondes, l'appel est transmis à une centrale spécialisée **disponible 24h/24 et 7 jours/7**.

Lors de l'inscription, une liste de personnes à prévenir, pouvant se rendre rapidement au domicile de la personne et disposant des clés, est demandée. Une boîte à clés, disponible à l'achat peut également être installée, permettant ainsi un accès sécurisé au domicile de la personne.

### **Le SAMU est contacté en dernier recours.**

La mise en place du service fait l'objet d'un contrat entre le bénéficiaire et le CIAS Arlysère. Après validation du dossier, un technicien sera chargé de l'installation du matériel au domicile du bénéficiaire.

En cas de panne, de dysfonctionnement ou autre, le bénéficiaire peut contacter le service aux heures d'ouverture.

Le contrat peut être résilié (*sous certaines conditions*) à la demande du bénéficiaire ou du responsable de service, en retournant en main propre l'intégralité du matériel.

## POUR QUI ?

Destiné aux personnes de 60 ans et plus et aux personnes en situation de handicap, ne pouvant plus accomplir seules certains gestes essentiels de la vie quotidienne.

**Le bénéficiaire doit être domicilié sur l'une des communes autorisées.**

## POUR QUOI ?

- **Bénéficiaire d'une solution sécurisante** pour la personne mais aussi pour son habitation (*sécurisation du logement avec du matériel agréé et reconnu par les compagnies d'assurance*).
- **Favoriser le maintien au domicile le plus longtemps possible** et dans de meilleures conditions.
- **Prévenir** le risque de chute et de maladie.
- **Prévenir** et **rompre** l'isolement

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Vous pouvez contacter directement le service : **04.82.86.71.71** ou l'accueil du guichet unique : **04.82.86.71.70** ou remplir le formulaire de contact disponible sur le site d'Arlysère

<https://www.arlysere.fr/cohesion-sociale/les-services/personnes-agees/>  
> rubrique Téléalarme.



## AVEC QUELS TARIFS ?

Les dépenses ouvrent droit à une réduction ou à un crédit d'impôt.

Des aides financières existent pour la prise en charge totale ou partielle du coût de la téléalarme : aide du département ou de la caisse de retraite.

*Les tarifs sont disponibles en annexe de ce livret.*

## RECOURS POSSIBLES

Les modalités de signalement en cas de suspicion de maltraitance ou de maltraitance avérée sont définies dans le règlement de fonctionnement du service.

Le bénéficiaire conserve pleinement le droit de signaler toute situation qu'il jugerait préjudiciable en faisant appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits :

- **À une personne qualifiée** (Art. L311-5 du CASF). Pour connaître la liste des personnes qualifiées se rapprocher du Conseil Départemental de la Savoie ou sur la page internet suivante : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/personne-qualifiee-role-et-saisine-par-les-usagers-des-etablissements-medico-sociaux-relevant-de>
- À un **médiateur de la consommation** dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> du livre VI. (Art L211-3 du code de la consommation)
- À une **personne de confiance** (art. L311-5-1 du CASF), désignée par le bénéficiaire lui-même.
- Au numéro d'appel d'urgence pour personnes sourdes ou malentendantes : **114**
- Au numéro national d'écoute et d'accompagnement : **3977**
- À l'**Agence Régionale de Santé Auvergne Rhone-Alpes** : 94 boulevard de Bellevue - 73000 Chambéry - 04.72.34.74.00
- Au **Conseil Départemental de la Savoie** : Direction départementale personnes âgées personnes handicapées - Carré Curial, Place François Mitterrand, CS 71806, 73018 Chambéry CEDEX - 04 79 60 28 81 - DPAPH@savoie.fr
- Au **défenseur des droits** : Maison de justice et du droit d'Albertville - 22 avenue Sainte-Thérèse, 73200 Albertville - 06.07.12.01.17

## 1 Principe de non-discrimination

La discrimination : c'est rejeter quelqu'un qui est différent. C'est interdit.

Je dois être respecté comme je suis.



## 2 Droit à un accompagnement adapté

Le service me propose un accompagnement adapté à mes besoins, mes souhaits.



## 3 Droit à l'information

Le service me donne les documents nécessaires pour être informé de mes droits.



## 4 Droit de choisir

Je décide POUR moi-même et l'on m'explique avant que je décide.

Je peux me faire aider par une personne de mon choix.



## 5 Droit au changement

Je peux demander à changer ou arrêter mon accompagnement.



## 6 Droit au respect des liens familiaux

Si je le souhaite, mon accompagnement favorise la participation de ma famille aux activités de la vie quotidienne.



# CHARTRE

des **droits et libertés**  
de la **personne accueillie**



## 7 Droit à la protection

Le service respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles et assure ma protection et ma sécurité.



## 8 Droit à l'autonomie

Dans le respect des règles fixées avec l'équipe, j'ai le droit :

- de me déplacer à l'extérieur
- de faire ce que je veux avec mes affaires et mon argent.



## 9 Principe de prévention et de soutien

Pendant toute la durée de mon accompagnement, les personnes qui m'entourent doivent :

- m'aider à me sentir bien,
- respecter mes besoins,
- mes attentes,
- ma religion et mes idées.

## 10 Droits civiques

J'ai le droit d'exercer mes droits civiques (aller voter par exemple).



## 11 Droit à la pratique religieuse

Je peux choisir ma religion. Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres. Je dois respecter les autres religions.



## 12 Droit à la dignité et à l'intimité

Je dois être respecté comme je suis. Les personnes doivent respecter :

- mon corps
- mes sentiments
- ma vie privée.



## CONTACT DIVERS

Conseil Départemental de la Savoie  
Délégation Départementale Personnes Agées  
Personnes Handicapées  
Place François Mitterrand  
CS 71806  
73018 CHAMBERY CEDEX  
Téléphone : 04.79.96.73.73

Agence Régionale de Santé  
Auvergne Rhône-Alpes  
Délégation Départementale de la Savoie  
94 Boulevard de Bellevue  
73000 CHAMBERY  
Téléphone : 04.72.34.74.00



ET TOUTES LES INFOS SUR LE WEB

[www.arlysere.fr](http://www.arlysere.fr)

L'Action Sociale  > Pôle Personnes âgées